



## 2 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS

- **Décision 2017.03** en date du 8 février portant sur la délivrance d'un contrat particulier d'occupation du domaine public pour une concession au cimetière communal d'un montant de 170,00 € pour une durée de 50 ans (cavurne).
- **Décision 2017.04** en date du 23 février portant sur la mise en place d'un hublot LED avec détecteur intégré aux sanitaires handicapés de l'école élémentaire.

Après étude des offres la société THIBIERGE SAS à Herbault a été retenue. Le coût de la prestation s'élève à 367,64 € HT.

**Les membres du Conseil Municipal ne font aucune remarque quant à ces deux décisions.**

### **AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Madame GAVEAU demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour. Compte tenu du décret du 26 janvier 2017, il convient de délibérer car l'indice qui sert de calcul aux indemnités des élus est passé de 2015 à 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2017. **Ce sujet sera abordé après le point 8.**

**Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 3 – SECURISATION DES ECOLES : demande de subvention auprès du FIPD

Suite aux attentats, la Gendarmerie et les services de Sécurité ont visité les écoles afin d'établir un diagnostic de sécurité. Il a donc été demandé des devis afin de répondre aux préconisations qui nous ont été faites :

- **13 axes motorisés pour volets roulants existants** de l'école élémentaire et de la garderie pour un montant de 4 481,56 € HT (5 377,87 € TTC). Avec ce système motorisé, les volets pourront être abaissés rapidement.
- **Clôture et portillon** des écoles élémentaire et maternelle pour un montant de 1 311,75 € HT (1 574,10 € TTC). Le grillage sera surélevé.
- **Installation des moyens de secours alarme PPMS radio** pour un montant de 4 600 € HT (5 520 € TTC). Cette alarme pourrait être déclenchée afin de prévenir les autres classes en cas d'intrusion. Le son sera différent de celui de l'alarme incendie.

*Madame NOLIERE demande si le portillon est automatique. La réponse est non mais toutes les issues sont fermées.* Une sonnette permet aux parents d'avertir de leur arrivée pendant les heures d'école et de garderies périscolaires.

*Monsieur RICHER demande si le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) n'est pas de la responsabilité de l'Education Nationale.* L'élaboration du PPMS est du ressort de l'Education Nationale mais la mise en place est à la charge de la Commune.

*Monsieur HALLOUIN demande à quelle hauteur sera prévu le rehaussement du muret de l'école élémentaire.* Le portillon sera rehaussé. La clôture aura une hauteur de 2 mètres environ.

La cour de l'école maternelle est déjà fermée, il faudra seulement rehausser le passage qui mène derrière l'école maternelle. Il existe également un système de sonnette pour gérer les entrées.

Fin 2016, une demande de subvention a été faite dans le cadre du FIPD (appel à projet 2016) mais nous n'avons pas de réponse à ce jour. De plus, au moment de la première demande de subvention, le devis du système d'alarme n'avait pas encore été reçu.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le coût de ces travaux,
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

**✓ Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

## 4 – DETR Vidéoprotection : complément à nos délibérations de janvier 2017

### a) DETR vidéoprotection

En janvier dernier, les membres du Conseil Municipal ont déjà donné leur accord pour que Madame le Maire sollicite une subvention pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Une délibération a été envoyée en Préfecture mais **leurs services demandent à ce que le montant des travaux y figure.**

Les devis que nous avons correspondent à l'estimation qui avait été faite pour l'installation de 7 caméras, conformément au plan de la Gendarmerie, soit 41 419,58 € HT (49 703,49 € TTC).

Madame le Maire précise que ces travaux ne seront entrepris que si la commune obtient les subventions nécessaires.

*Monsieur RICHER demande si le coût de la maintenance a été pris en compte car il risque d'être très élevé et il n'y a pas de subvention pour cela.* Madame le Maire répond que la maintenance représentera forcément un coût. Monsieur CHARRET répond qu'on le saura avant de s'engager.

*Monsieur RICHER demande s'il ne faut pas relancer l'opération « Voisins vigilants ».* Madame GUILLOT dit que cela n'empêche pas les vols, car elle en a été elle-même victime malgré la vigilance des voisins. Madame le Maire informe l'assemblée que la Gendarmerie encourage les communes à installer la vidéoprotection car elle éloigne les délinquants et les aide dans leurs investigations. Ces deux dispositifs (caméras et Voisins vigilants) sont complémentaires.

Madame le Maire a déjà relancé en fin 2016 l'Adjudant en charge de ce dispositif. Elle va le recontacter. Monsieur RONCE déclare que beaucoup de communes s'équipent (Villebarou, Fossé, Ménars...) car il est reconnu que la vidéoprotection est efficace et qu'elle dissuade, rien qu'avec les panneaux informant de la présence de caméras.

*Madame NOLIERE demande si tous les véhicules seront filmés à l'entrée et à la sortie de la commune et s'inquiète de savoir qui regardera les vidéos.* Madame le Maire répond qu'elle seule et un adjoint seront habilités à regarder les images, tout comme la Gendarmerie.

*Monsieur RICHER demande s'il y aura besoin de laisser l'éclairage public pour que les caméras puissent filmer la nuit.* Madame le Maire dit que cela n'est pas utile.

Monsieur LEBRASSEUR déclare que cela ne coûte rien de demander cette subvention et qu'une décision d'engager ou non un marché sera prise en fonction des fonds qui seront attribués.

Madame HUET précise que ces travaux feront l'objet d'un marché.

Madame le Maire informe l'assemblée que ce devis ne comprend pas la transmission en direct auprès de la Gendarmerie car cela a un coût supplémentaire (environ 1 500 € par an). Cette option n'a pas été retenue.

*Madame NOLIERE se demande si les Gendarmes se déplaceront s'il y a transmission en direct.* Madame le Maire répond que lorsqu'il s'agit d'un vol, les Gendarmes viennent automatiquement sur les lieux.

Madame le Maire informe l'assemblée que les caméras seront placées à la mairie (prise de vues du carrefour), à la salle des sports (prise de vues entrée salle des sports), route de Villiersfins (prise de vues entrée de la commune), rue des Tilleuls (prise de vues devant les commerces), 2 caméras au carrefour du Brûlé (prise de vues direction Fossé et direction Saint-Lubin), feux de la rue de Frileuse (prise de vues direction Saint-Lubin).

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le coût de ces travaux et le plan de financement ;
- de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la DETR.

✓ **Après en avoir délibéré,**

**les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à la majorité  
par 17 voix pour et 2 abstentions (M. RICHER et Mme NOLIERE).**

## b) DETR école maternelle

En janvier dernier, les membres du Conseil Municipal ont déjà donné leur accord pour que Madame le Maire sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis suivants :

- **Changement des menuiseries sur fenêtres et portes-fenêtres et des volets roulants dans les classes** pour un montant de 50 478,76 € HT.
- **Changement de la baie vitrée de l'entrée principale** pour un montant de 6 133,69 € HT.
- **Réfection de l'enrobé de la cour de l'école** pour un montant de 21 297,50 € HT.

*Madame NOLIERE demande si les devis ont été établis par des entreprises de la commune.* Pour le moment, on ne peut donner de nom car ces travaux feront l'objet d'un marché à procédure adaptée (MAPA). Ces devis ne sont que des estimations.

*Madame NOLIERE et Monsieur RICHER s'inquiètent du fait que ces travaux représentent une somme élevée.* Madame le Maire leur répond que ces bâtiments ont 40 ans et que les 25 fenêtres et les 6 portes-fenêtres sont d'origine. L'isolation était nécessaire car on sentait le froid passer. Ces menuiseries seront en aluminium pour qu'elles durent le plus longtemps possible.

*Monsieur RICHER demande si les bâtiments sont sécurisés.* Madame le Maire répond que oui.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le coût de ces travaux,
- d'approuver le plan de financement.

**✓ Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

Les services de la Préfecture ont demandé que ces dossiers soient présentés par ordre de priorité. Il a été décidé de traiter l'école maternelle en priorité et la vidéoprotection en second.

## 5 – DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE PAR UN RIVERAIN

Un plan est projeté dans la salle du Conseil Municipal.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame HARSON qui souhaite acquérir une petite parcelle située rue de la Treille, jouxtant son habitation.

Cette parcelle fait actuellement partie du domaine public et la commune n'en a pas l'utilité. L'arbre planté dans cet espace restera en place.

Pour vendre la parcelle, il faudra tout d'abord se mettre d'accord avec Madame HARSON sur le prix, puis demander le bornage pour avoir la superficie (environ 2 à 3 bornes).

Pour Monsieur LEBRASSEUR, il faut voir le terrain pour estimer le nombre de bornes nécessaire.

Ensuite, il faudra procéder au déclassement du terrain afin de l'intégrer au domaine privé. Monsieur LEBRASSEUR informe l'assemblée que s'il n'y a pas de gêne pour la circulation, on peut s'affranchir de l'enquête publique.

*Monsieur RONCE demande à qui reviendront les frais de bornage.* Madame le Maire répond que le bornage sera à la charge de la commune mais que ces frais seront répercutés sur le prix de vente. Les frais de Notaire seront quant à eux à la charge de l'acquéreur.

**Les membres du Conseil Municipal donne leur accord de principe sur le projet de vente de cette parcelle à Madame HARSON, et autorise Madame le Maire à engager les démarches nécessaires.**

## **6 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS : assainissement collectif et non collectif**

Ces documents ont été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal par mail et sont projetés dans la salle du Conseil Municipal.

Madame le Maire reprend les grandes lignes du rapport annuel de l'année 2015. Elle rappelle que l'assainissement est une compétence d'Agglopolys et que ces documents reprennent les informations pour l'ensemble des 43 communes.

Une annexe « compléments techniques et financiers » comprend une fiche sur notre commune à l'intérieur de laquelle on peut lire la non-conformité en concentration et en flux de la moyenne des DCO (Demande Chimique en Oxygène), au niveau de la lagune.

Madame le Maire rappelle que ces chiffres datent de 2015 mais elle posera la question au service d'assainissement d'Agglopolys concernant leur signification, en sachant que s'il y avait un souci la mairie en aurait été informée.

*Monsieur RICHER demande s'il existe un minimum de superficie de terrain à respecter pour l'assainissement non collectif.* Monsieur LEBRASSEUR lui répond que non, cela n'est plus le cas.

**Les membres du Conseil Municipal donnent un accord de principe sur ce rapport.**

## **7 – DEMANDE DE SECOURS**

Madame le Maire a rencontré une habitante de la commune dont le mari a dû être placé en EHPAD. Elle doit faire face aux dépenses liées au placement de son mari, ce qui entraîne un reste à vivre insuffisant.

Les demandes d'aide sociale qu'elle a faite ont été refusées. Son mari a 3 enfants d'une précédente union qui versent chacun 50 € par mois mais ces 150 € ne sont qu'une petite aide. Cet hiver, elle a été contrainte d'aller aux Restos du Cœur et cela a été très difficile moralement, comme de demander de l'aide à la Mairie.

Cette dame veut absolument régler ce qu'elle doit et verse dès qu'elle le peut de petites sommes au Trésor Public pour rembourser, mais à la fin du mois il ne lui reste plus rien pour vivre. Elle a notamment un reliquat de 1 100 € auprès de la maison de retraite Gaston d'Orléans (établissement où était hospitalisé son mari avant d'être placé à la maison de retraite de la Pinçonnière).

*Monsieur RICHER demande si le Conseil Départemental n'a pas de fonds en plus de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) car il pense qu'une aide financière supplémentaire peut être accordée. Il considère que cela relève davantage du travail d'une assistante sociale.* Madame le Maire répond que son mari est bénéficiaire de l'APA mais que le montant n'est pas élevé, beaucoup moins conséquent que pour un maintien à domicile.

*Madame NOLIERE s'inquiète du fait que si on accepte d'aider cette personne, il risque d'y avoir d'autres demandes.* Madame le Maire répond que les demandes seraient étudiées au cas par cas et que cela reste compliqué moralement d'avoir à demander de l'aide.

*Monsieur RICHER dit que des personnes font don de leur bien ou qu'il serait peut-être possible de créer un fond de solidarité sur la commune.* Madame le Maire répond que personne n'a fait de don à la mairie pour l'instant et que ces dons sont parfois difficiles à gérer. Quant au fond de solidarité, cette proposition a été écartée dans un souci de confidentialité. Monsieur HALLOUIN dit que l'argent donné est celui du contribuable, ce qui revient à un fonds communal.

Madame le Maire explique qu'elle a bien étudié ce dossier. La personne concernée gère parfaitement ses affaires et ne fait aucune dépense superflue.

Elle propose au Conseil Municipal de prendre en charge, à titre exceptionnel, une partie de l'arriéré dû à la maison de retraite à hauteur de 600 €. Cette somme sera versée directement au Trésor Public.

**✓ Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal donne leur accord à l'unanimité.**

## **8 – TARIF COMMUNE SERVICE ENFANCE JEUNESSE POUR LES ENFANTS DES ENSEIGNANTS**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération datant du 6 octobre 2008 permet d'appliquer le tarif commune aux enfants du personnel de la commune habitant hors commune pour toutes les prestations ALSH et Accueil de Jeunes.

Une enseignante a mis son enfant à l'ALSH pendant les vacances de février.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'étendre le tarif commune aux enfants des enseignants de nos écoles qui n'habitent pas la commune.

**✓ Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal donne leur accord à l'unanimité.**

## **8 bis - POINT SUPPLEMENTAIRE – INDEMNITES DES ELUS**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'indice permettant le calcul des indemnités du Maire, des Adjointes et du Conseiller Délégué est passé de 1015 à 1022 à partir de janvier 2017.

Une décision avait été prise en 2014 à l'unanimité mais comme l'indice a été indiqué dans le corps de la délibération, il faut délibérer à nouveau.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération qui sera rédigée non pas avec l'indice mais en mentionnant « l'indice fixé par Décret ».

**✓ Après en avoir délibéré,  
les membres du Conseil Municipal donne leur accord à l'unanimité.**

## **9 – ELECTIONS**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les horaires pour la tenue des deux bureaux de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 8 mai 2017, soit :

- 8h00 - 12h00
- 12h00 - 16h00
- 16h00 - 19h00.

8 personnes devront être présentes sur chaque créneau. Un document a été distribué aux élus pour recenser leurs disponibilités.

Sur questionnement de Madame NOLIERE, Madame le Maire rappelle les règles de vote par procuration. Cette procuration ne peut pas être faite directement par internet. Il faut toujours se déplacer à la Gendarmerie, dans un Commissariat ou au Tribunal. Un délai est nécessaire pour que la Poste ait le temps de faire parvenir en mairie ces procurations qui sont envoyées en recommandé.

## **10 - COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

### **a) Réunion du 20 février 2017 avec les riverains du fossé d'assainissement suite aux inondations de juin 2016**

Madame le Maire, les adjoints et quelques élus ont rencontré les riverains du fossé. Dans un courrier, la DDT informait la municipalité que :

- le fossé devait en fait être considéré comme un cour d'eau ;
- deux obstacles étaient recensés : le pont rue des Petits Prés et le ponceau de la Bouillonnerie.

Certains riverains contestent le classement du fossé mais le plus important est ce que l'on va faire. Lorsque le budget sera voté. Nous retiendrons un cabinet qui fera l'étude et qui nous guidera sur ce qu'il faudra envisager pour ne pas se tromper car il a été émis plusieurs hypothèses.

**Pour le pont de la rue des Petits Prés**, le fossé avait été élargi et des rondins avaient été installés il y a une dizaine d'année. Cela avait été efficace puisqu'il n'y a plus eu d'inondation. En 2016, la crue était trop importante.

Encore aujourd'hui, Monsieur CHARRET a été alerté par une personne qui s'inquiétait de la hauteur d'eau dans le fossé. Il a été contrôler les ponts car il y a eu beaucoup d'eau en une semaine mais l'eau coulait normalement au niveau des ponts. Le seul point plus délicat est la canalisation qui traverse le fossé à hauteur de l'ancienne station d'épuration mais l'eau coule tout de même.

Monsieur CHARRET : Agglopolys va prochainement entreprendre des travaux pour **réparer la canalisation d'eaux usées et eaux de pluie qui est cassée dans le fossé au niveau de chez M. et Mme AUBERT AGUENIER**. Une partie de leur clôture sera enlevée (avec l'autorisation des personnes concernées) car il faudra rentrer chez eux pour changer toute la canalisation. Tout sera ensuite remis en état.

Un courrier a été adressé récemment à Agglopolys pour résoudre **3 problèmes d'eaux usées rejetées dans le fossé** :

- au niveau de chez M. RINGEVAL,
- au niveau de la rue de la Mairie,
- à la hauteur du pont de la rue des Petits Prés (avec un problème d'odeur).

Madame le Maire évoque **les gros travaux d'assainissement qui seront prochainement entrepris dans le lotissement de Brochebardin par Agglopolys** car les canalisations sont sous-dimensionnées. A une époque, Agglopolys avait préconisé aux habitants de mettre des clapets anti retour pour éviter les problèmes de remontées des eaux usées en cas de fortes pluies, mais c'est insuffisant.

L'estimation du coût de ces travaux est de 700 000 €. On passerait d'une dimension de canalisation de 200/300 à 600 voire 800 sur la route de Fossé avec des profondeurs allant de 4 m à 4,5 m par endroit.

Une demande de subvention a été faite par Agglopolys auprès de l'Agence de l'Eau mais elle n'a pas été acceptée car ils estiment que ces phénomènes de remontée sont épisodiques.

Agglopolys va déposer un nouveau dossier car ces problèmes se produisent chaque année depuis 4 ans lors de fortes pluies. Les travaux ne se feront donc pas cette année.

Il faut savoir que ces subventions sont très importantes également pour la commune car il restera à supporter le surcoût pour les eaux pluviales, estimé à 150 000 à 200 000 €.

Monsieur CHARRET pense que l'on aurait pu éviter notre participation car il avait demandé si on pouvait se servir du réseau actuel d'eaux usées et mettre nos eaux de pluies également. Une caméra a été passée. Le réseau est trop usé, des réparations pourraient coûter plus cher que de le refaire. Le réseau reste donc en unitaire.

L'Agence de l'Eau ne serait pas pour le séparatif sur tout le réseau car il faut toujours un peu d'eau de pluie avec les eaux usées pour le bon fonctionnement de la lagune.

Notre lagune est adaptée pour recevoir l'unitaire. Pour le séparatif, c'est plus une station d'épuration. Madame le Maire va envoyer un courrier pour que l'année prochaine notre demande soit prise en compte impérativement.

Monsieur CHARRET rappelle qu'au moment du commencement du lotissement de la Treille il y a deux ans, il était en désaccord avec le projet de raccordement d'Agglopolys.

- Pour la rue des Glycines, un nouveau réseau a été créé par la commune. Les eaux sont rejetées sur la RD 32.
- Pour les nouvelles maisons de la rue de la Treille, Agglopolys a décidé de rejeter les eaux de pluies dans la noue et les eaux usées sur la rue de la Treille, alors qu'il aurait fallu se brancher sur les Glycines qui ont la capacité de recevoir les eaux du versant.
- Pour les 8 locatifs de la rue de la Treille, Agglopolys a décidé de rejeter les eaux de pluies dans la noue et les eaux usées sont branchées sur la rue de la Tonnelle.

*Madame NOLIERE voulait compléter le point sur la réunion du 20 février. Une pétition a été signée par les habitants des Petits Prés et des Bouvreuils et elle aurait souhaité que Madame GAVEAU en parle en Conseil Municipal.* Madame le Maire a bien reçu cette pétition ; elle lui était adressée personnellement. Peu après, Madame THIEBAULT s'est excusée auprès de Madame le Maire de la lui avoir envoyée. Madame le Maire rappelle que toutes les personnes présentes n'ont pas eu d'eau dans leur maison ou du moins pas par le débordement du fossé. Seuls Mme THIEBAULT, M. et Mme GILLES, M. et Mme CHARRUAULT étaient concernés.

Certaines personnes ont informé Madame le Maire de cette pétition et lui ont déclaré l'avoir signée seulement pour savoir ce que la commune envisageait comme travaux sur le fossé. Elle rappelle que, dans la commune, d'autres personnes ont été touchées avec des dégâts plus conséquents comme des sous-sols inondés, sans qu'elles se plaignent pour autant.

*Madame NOLIERE : une personne a rencontré Monsieur GUERTON à la DDT. Il lui aurait dit que rien n'était fait au niveau du classement du fossé et qu'il n'avait pas été avisé du problème de la rue de Frileuse.* Madame le Maire répond qu'elle a lu le courrier de la DDT. Quant au pont de Frileuse, Madame le Maire confirme qu'elle lui a posé la question et qu'il a répondu qu'en effet le pont de Frileuse n'était pas large mais qu'il compensait par sa hauteur.

*Selon Madame NOLIERE, Monsieur COGNARD du Syndicat de la Vallée de la Cisse n'a pas eu le temps de voir le pont de Frileuse mais il s'interroge sur la mise en place des rails IPN. Ce serait des travaux inutiles car si le fossé devient cour d'eau il faudra enlever ces rails et agrandir le pont de la station d'épuration.* Madame le Maire précise que ces rails ont été mis au niveau de la lagune après les inondations pour éviter que les débris arrivent jusqu'au pont. Monsieur CHARRET dit qu'il a refait le point avec Monsieur COGNARD. On enlèvera ces rails si un jour on fait les travaux sur le pont de la lagune.

L'évacuation des herbes de fauchage n'est pas une solution non plus, compte tenu du coût.

Madame le Maire rappelle que la priorité reste le pont de la rue des Petits Prés et le pont de la Bouillonnerie. Mais de toute façon, il faudra faire attention à ne pas rejeter trop d'eau d'un seul coup dans la Cisse afin de ne pas créer de problèmes en aval. Quels que soient les travaux qui nous seront proposés, la Police de l'Eau sera consultée.

## **b) Compte rendu dernier Conseil d'Ecole Maternelle**

Madame NOLIERE pense qu'une erreur s'est glissée au niveau du nom de l'enseignante qui part à la retraite à la fin de cette année scolaire. Monsieur LESIEUR confirme qu'il s'agit bien de Madame TREYSSÈDE. L'année prochaine ce sera Madame TEIXEIRA qui partira à son tour.

## **11 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- a) **Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Sulpice-de-Pommeray**, le jeudi 30 mars prochain à 18h30.
- b) **La cérémonie de citoyenneté** : le vendredi 17 mars à 18h30, les cartes seront remises aux nouveaux électeurs.
- c) **La cérémonie du 19 mars** : le dimanche à 9h30.
- d) **La visite par les élus de l'aménagement des bords de Cisse** se fera le samedi 8 avril. Rendez-vous à 10h00 en mairie pour y aller à pied ou à 10h45 sur place. Fin avril / début mai : portes ouvertes pour le public.
- e) Madame DESSITE : les Présidents d'association ont reçu le document de **demande de subvention**. Il faut à présent travailler sur les critères d'attribution. Mmes GUILLOT et NOLIERE, Mrs CAILLAULT, RICHER et GIAMPORTONE se sont portés volontaires.
- f) Monsieur CAILLAULT a constaté **une trace noire** au niveau de chez M. NONY. Il faudrait vérifier qu'il n'y ait pas d'hydrocarbures qui se déversent dans les champs.



- g) Monsieur RICHER signale **qu'une balise est couchée** rue de Bel Air au niveau de la piste cyclable.
- h) Monsieur RICHER a reçu la réponse de Vinci Autoroute (adressée à tous les membres du Conseil Municipal) par rapport au courrier de la mairie concernant **la gêne acoustique occasionnée par l'autoroute**. Il précise qu'il est intervenu à la demande d'autres riverains, et qu'il n'est pas le seul concerné par ce problème.
- i) **Centre médical de Chavy**. Monsieur RICHER regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation avec Saint-Sulpice. Madame le Maire répond que c'est un projet de la ville de Blois avec l'ARS et l'hôpital et que ce sont des médecins retraités et des médecins de l'hôpital qui viendront ponctuellement. Le secrétariat sera assuré par la ville de Blois.
- j) Monsieur RICHER demande si désormais **les loyers du Pôle Santé** sont bien payés étant donné que la gratuité est terminée. Ils le sont depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016. Les deux praticiennes sont heureuses de leur installation.
- k) Monsieur RICHER demande où en est **l'opération ENEDIS** pour les ampoules LED. Il y a 80 lots de 2 lampes mais il faut définir les critères de distribution. Ce sera fait prochainement.
- l) Madame NOLIERE demande à Madame le Maire si elle **parraine un candidat dans le cadre des élections présidentielles**. Madame le Maire répond que non.  
Monsieur RONCE : une commune a fait un référendum pour savoir qui le Maire devait parrainer.
- m) Rappel de la prochaine réunion de la **Commission des Finances** le 20 mars à 18h30.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 27 mars 2017**  
**à 20h00**